



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

N°

**ORDRE DE SERVICE**

à retourner au SDIC 23 : Résidence Chabrières – Rue Charles Chareille 23 000 GUERET

NOM DE LA COMMUNE : .....

Téléphone de la mairie : ..... Nom de l'agent : .....

Horaires d'ouverture de la mairie.....

NOM DE LA COMMUNE : .....

Téléphone de la mairie : ..... Nom de l'agent : .....

Horaires d'ouverture de la mairie.....

NOM DE LA COMMUNE : .....

Téléphone de la mairie : ..... Nom de l'agent : .....

Horaires d'ouverture de la mairie.....

**NATURE DE L'INTERVENTION DEMANDEE :**

Formation - NOM du MODULE : **INTERFACE SERVICE CHORUS**

Nombre de demi-journées : **1/2**

Tarif : 489.60 € TTC (prise en charge de la formation par le SDIC 23 : 129.60 € - Reste à charge de chaque commune : 360 € TTC)

Les groupes qui correspondront obligatoirement à trois communes restent à votre initiative. Le lieu des formations groupées sera déterminé lors de la prise de rendez-vous par le formateur de la société CERIG.

A ..... A ..... A .....

Le ..... Le ..... Le .....

Cachet et Signature du MAIRE Cachet et Signature du MAIRE Cachet et Signature du MAIRE

**BON POUR TRANSMISSION A CERIG QUI PRENDRA RENDEZ-VOUS AVEC LA COLLECTIVITE.**

*Tous les devis et factures (hormis achat matériel) seront transmis par le prestataire auprès du SDIC 23.*

*Par suite, Le SDIC demandera le remboursement auprès des communes selon les accords qui auront été fixés par le Comité Syndical.*

A Guéret, le

LE PRESIDENT du SDIC 23,

Didier BARDET